



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E96729

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2027

ÉDITÉ LE

05/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 27/03/2024  
350 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC STRASBOURG

Siret : 790 280 853 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 270329 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000022034698804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000022034698804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SCHERER

RUE DE HAGUENAU  
ZA HEIDFELD  
67240 SCHIRRRHEIN

Téléphone : 0388635852

Fax :

Portable : 06 07 44 34 83

Site Internet :

E-mail : elec.chauf.scherer@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

SCHERER CEDRIC GÉRANT / SCHERER CEDRIC GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 04/05/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 04/05/2023         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 04/05/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.